

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53

-----  
N°203

En exercice : 53

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 46

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 DÉCEMBRE 2020

L'AN deux mille vingt, le 17 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 décembre 2020, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCKET, Maire.

Etaient présents : FRANCKET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjointes au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, BUTT Zishan, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : GILLY Jean Paul.

Représentés par :

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Monsieur Franck LE ROY

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Safia BOUCHA

Monsieur Jean jacques KARMAN

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

---

Secrétaire de séance : Yasmina BAZIZ

---

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Achats et  
Commande Publique/

OBJET : Marché relatif aux prestations de services d'accueil pour l'établissement d'accueil du jeune enfant 'Annicke KELEBE' situé au 15/15 bis Avenue de la République. Approbation du projet d'avenant n°2 et autorisation de signature

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°043 du Conseil municipal en date du 24 mars 2016 approuvant le projet de marché de prestation de garde d'enfants pour l'établissement d'accueil du jeune enfant « Annicke Kélébé » sis 15/15 bis avenue de la République ;

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 1er juillet 2016 attribuant le marché à la société LES PETITS CHAPERONS ROUGES ;

Vu le marché relatif aux prestations de services d'accueil pour l'établissement d'accueil du jeune enfant « Annicke KELEBE » situé au 15/15 bis Avenue de la République ;

Vu l'avenant n°1 ;

Vu le projet d'avenant n°2 ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres du 10 décembre 2020 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que le renouvellement du marché relatif aux prestations de services d'accueil pour l'établissement d'accueil du jeune enfant « Annicke KELEBE » situé au 15/15 bis Avenue de la République implique des évolutions du périmètre externalisé, permettant notamment la réduction des flux financiers ;

Considérant que le marché relatif aux prestations de services d'accueil pour l'établissement d'accueil du jeune enfant « Annicke KELEBE » situé au 15/15 bis Avenue de la République implique des évolutions du périmètre externalisé, permettant notamment la réduction des flux financiers arrive à échéance, conformément son avenant n°1, au 31 décembre 2020 ;

Considérant que l'avenant n°2 prévoit une prolongation du marché susvisé de quatre (4) mois, jusqu'au 30 avril 2020 inclus ;

Considérant que cette durée de prolongation permettra à la Ville d'Aubervilliers de réaliser une passation dans les conditions prévues au Code de la Commande Publique, tout en rationalisant les flux financiers et en assurant la continuité du

service public, étant entendu que le marché public susvisé est caractérisé par une reprise du personnel en place ;

Considérant que cette prolongation entraîne une augmentation de 193 342,08 euros hors taxes soit 9,03 % au regard du montant initial du marché. Cette prolongation est inférieure, tant au plafond de 10 % du montant initial du marché qu'au seuil de procédure applicable, à savoir 214 000 euros hors taxes ;

Considérant qu'il convient de procéder par voie d'avenant pour prendre en compte ces modifications ;

Adoption à l'unanimité par 52 pour

DELIBERE :

APPROUVE le projet d'avenant n°2 relatif au marché public de prestations de services d'accueil pour l'établissement d'accueil du jeune enfant « Annicke KELEBE » situé au 15/15 bis Avenue de la République.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°2 avec le titulaire et tout document y afférent.

Reçue en préfecture le : 18/12/20  
Accusé en préfecture :  
93-219300019-20201217-lmc118398-DE-1-1  
Publiée le : 18/12/20  
Certifiée exécutoire : 18/12/20

Le Maire,  
Karine FRANÇLET

